TR/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE DE L'AVENIR (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 28 septembre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue de l'Avenir par la société TERGI – 33 rue de Lamirault – 77090 Collégien, agissant pour le compte de GRDF – 6 rue de la Liberté – 93500 Pantin (extension du réseau gaz),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE de proroger les mesures suivantes rue de l'Avenir jusqu'au 25 novembre 2022 à 17 heures :

- Neutralisation du stationnement sur toute la rue,
- Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation sur le tronçon compris entre le n°19 et le fond de l'impasse pour chargement/déchargement,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- TERGI 33 rue de Lamirault 77090 Collégien.

FAIT EN MAIRIE, LE

PUBLIE SUR ivry94.fr

0 2 NOV. 2022

LE

0 2 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

VRY-S OBINIE TO-MA

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Staționnement

RY S Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon